

Avis des sociétés

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE DE TUNISIE
Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2025.

(en K.Dinars)	Du 01/10/2025 au 31/12/2025	Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Déc-25	Déc-24	Var
Produits d'exploitation bancaire	254 375	232 587	935 362	882 987	5,9%
Intérêts	180 818	174 984	681 416	665 998	2,3%
Commissions en produits	29 748	23 460	99 810	90 516	10,3%
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	43 809	34 143	154 136	126 473	21,9%
Charges d'exploitation bancaire	106 075	98 822	403 677	373 002	8,2%
Intérêts encourus	98 801	95 682	387 864	359 938	7,8%
Commissions encourues	7 274	3 140	15 813	13 064	21,0%
Produit Net Bancaire	148 300	133 765	531 685	509 985	4,3%
Autres produits d'exploitation	666	796	1 678	1 526	10,0%
Charges opératoires	44 450	41 986	166 767	155 977	6,9%
Frais du personnel	31 844	29 525	118 411	110 758	6,9%
Charges générales d'exploitation	12 606	12 461	48 356	45 219	6,9%
Structure du portefeuille au bilan			1 358 295	1 243 775	9,2%
Portefeuille titres d'investissement			1 358 295	1 243 775	9,2%
Encours net des crédits ⁽¹⁾			6 590 846	6 067 260	8,6%
Encours des dépôts			6 957 655	6 695 428	3,9%
Dépôts à vue			2 169 111	2 089 211	3,8%
Dépôts d'épargne			2 449 217	2 297 059	6,6%
Dépôts à terme			2 339 327	2 309 158	1,3%
Emprunts et ressources spéciales au bilan			126 373	181 024	-30,2%
Capitaux propres apparaissant au bilan ⁽²⁾			1 316 925	1 223 010	7,7%

⁽¹⁾ L'encours des crédits fin Décembre 2025 tient compte des provisions constituées durant la période

⁽²⁾ Compte non tenu du résultat de la période

BANQUE DE TUNISIE
NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 270.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.2. Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3. Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4. Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

2.5. Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6. Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 4^{EME} TRIMESTRE 2025 :

A la fin du 4^{ème} trimestre 2025, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- ***Les crédits à la clientèle*** (nets des provisions constituées) ont atteint **6.590.846** mille dinars au 31/12/2025, contre **6.067.260** mille dinars au 31/12/2024, soit une hausse de **523.586** mille dinars (**+8,6%**).
- ***Les dépôts de la clientèle*** sont en croissance de (**+3,9%**) passant de **6.695.428** mille dinars au 31/12/2024 à **6.957.655** mille dinars au 31/12/2025, soit une augmentation de **262.227** mille dinars. Cette croissance est générée essentiellement par l'augmentation des dépôts à vue de **+3,8%** (+79.900mille dinars) pour atteindre une enveloppe de **2.169.111** mille dinars, et des dépôts d'épargne de **+6,6%** (+ 152.158 mille dinars).
- ***L'encours des ressources spéciales*** est passé de **181.024** mille dinars au 31/12/2024 à **126.373** mille dinars au 31/12/2025.
- ***Les produits d'exploitation bancaire*** ont augmenté de (**+5,9%**) pour atteindre **935.362** mille dinars au 31/12/2025 contre **882.987** mille dinars au 31/12/2024. Cette hausse concerne principalement les revenus du portefeuille commercial et d'investissement (**+21,9%**).

- ***Les charges d'exploitation bancaire*** sont en hausse de **+8,2%** passant de **373.002** mille dinars à fin Décembre 2024 à **403.677** mille dinars à fin Décembre 2025.
- ***Le Produit Net Bancaire*** a atteint à la fin du 4^{ème} trimestre 2025 un montant de **531.685** mille dinars, contre **509.985** mille dinars à la fin du 4^{ème} trimestre 2024, soit une progression de **+4,3%** (**+21.700** mille dinars).
- ***Les charges opératoires*** ont augmenté de **+6,9%** pour atteindre **166.767** mille dinars au 31/12/2025 contre **155.977** mille dinars au 31/12/2024.